

AVIS PUBLIC

Une demande d'autorisation pour le compte de la société Makro Immobilier S.A. concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Maarnicherwee » à Munshausen a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau.
(Référence EAU/AUT/21/1058)

Publication faite en exécution de l'art. 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (15 jours)

Clervaux, le 22 novembre 2021

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

